

ÎLE DE FRANCE



Superficie (km²) : 12 012

Densité (hab./km²) : 1005

Population 2015 : 12 073 914

Population 1990 : 10 644 665

Évolution de la pop. 1990-2015 (%): + 13

PIB 2015 (milliards€): 623,7

PIB/emploi 2015 (€) : 103 256

Taux de chômage 1^{er} trim. 2016 (%): 8,8

Capitale régionale : Paris

Région inchangée

L'ÎLE- DE-FRANCE EST LA PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE GRÂCE À DES ATOUTS EXCEPTIONNELS: ELLE CONCENTRE EN EFFET SUR 2 % DU TERRITOIRE, SOIT 12 012 km², 19 % DE LA POPULATION MAIS RÉALISE 31 % DU **PIB**. SI LA PRÉÉMINENCE PARISIENNE COMME RÉGION-CAPITALE FUT UNE CARACTÉRISTIQUE CONSTITUTIVE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE PUIS DE LA CONSTRUCTION RÉPUBLICAINE, ELLE EST PROFONDÉMENT RENOUVELÉE CES DERNIÈRES DÉCENNIES PAR L'INSERTION DE LA FRANCE DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET LA MONDIALISATION. **CAPITALE** DU POUVOIR ÉCONOMIQUE, FINANCIER, TECHNOLOGIQUE ET POLITIQUE DU FAIT DE SES FONCTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES, ELLE EST AU CŒUR DE L'ORGANISATION D'UN VASTE **BASSIN** PARISIEN PUIS, PLUS LARGEMENT, DE TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL. À L'ARTICULATION ENTRE LA FRANCE, L'EUROPE ET LE MONDE, ELLE EST AUSSI UNE GRANDE MÉTROPOLE MONDIALE. POUR AUTANT, AU-DELÀ DE LA VITRINE, ELLE DOIT FAIRE FACE À DE NOMBREUX DÉFIS.

LA RÉGION-CAPITALE : UNE PLACE ET UN RÔLE EXCEPTIONNELS

Une longue construction historique

L'émergence historique de Paris, puis de l'Île-de-France, comme région capitale et ville européenne et mondiale, est directement associée à la construction pluriséculaire de l'État, de la nation et du territoire français par la monarchie puis la république depuis le choix d'Hugues Capet à la fin du x^e siècle d'en faire sa capitale officielle. Se situant au cœur de l'un des plus riches bassins sédimentaires d'Europe occidentale qui l'alimente en populations, grains et richesses fiscales, se trouvant à la confluence de la Seine, de la Marne et de l'Oise et au centre des réseaux de transports qui rayonnent en étoile à partir d'elle, elle va connaître une croissance exceptionnelle. Elle est ainsi, dès la fin du Moyen Âge, l'une des villes les plus peuplées d'Europe dont elle constitue alors le premier centre économique (commandes royales, production artisanale, échanges...) et intellectuel (universités du Quartier latin au xiv^e siècle) grâce à une concentration sans pareil de pouvoirs, de capitaux, de main-d'œuvre, d'activités et d'équipements alors que Saint-Denis est la nécropole royale. En Europe, seule Londres connaît, dans le cadre du Royaume-Uni, une trajectoire et une dynamique à peu près similaires, car quasi-symétrique, à ceci près que, dès 1215, Jean-sans-Terre et la royauté britannique se voient imposer par la haute aristocratie la Grande Charte qui limite et encadre les pouvoirs de la monarchie.

Ces héritages jouent encore un rôle majeur dans l'organisation urbaine concentrique de Paris à partir de l'île de la Cité, vieux site occupé dès le Néolithique puis capitale des Parisiens et ville gallo-romaine (Lutetia). Paris est ainsi modelée par une succession d'enceintes (Philippe Auguste de 1209, Fermiers généraux de 1785, enceinte fortifiée de Thiers en 1841/1844 sur laquelle est construit le boulevard périphérique de 1956 à 1973, annexion des communes limitrophes en 1860 qui donne à la ville de Paris son extension définitive), par de grandes opérations d'aménagement (axe historique Le Louvre/Concorde/Champs-Élysées/Arc de Triomphe/La Défense) ou d'urbanisme comme les vastes travaux du baron Haussmann, préfet de la Seine de 1853 à 1870 sous le Second Empire. Vitrine par excellence du pouvoir d'État, chaque Président veut ainsi sous la V^e République y imposer sa marque : création du quartier d'affaires de La Défense sous Charles de Gaulle, du Musée d'Art moderne, du Centre Pompidou, du Musée d'Orsay et des voies sur berge sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, Pyramide du Louvre, Arche de La Défense et Bibliothèque nationale de France sous François Mitterrand, Musée des Arts premiers sous Jacques Chirac.



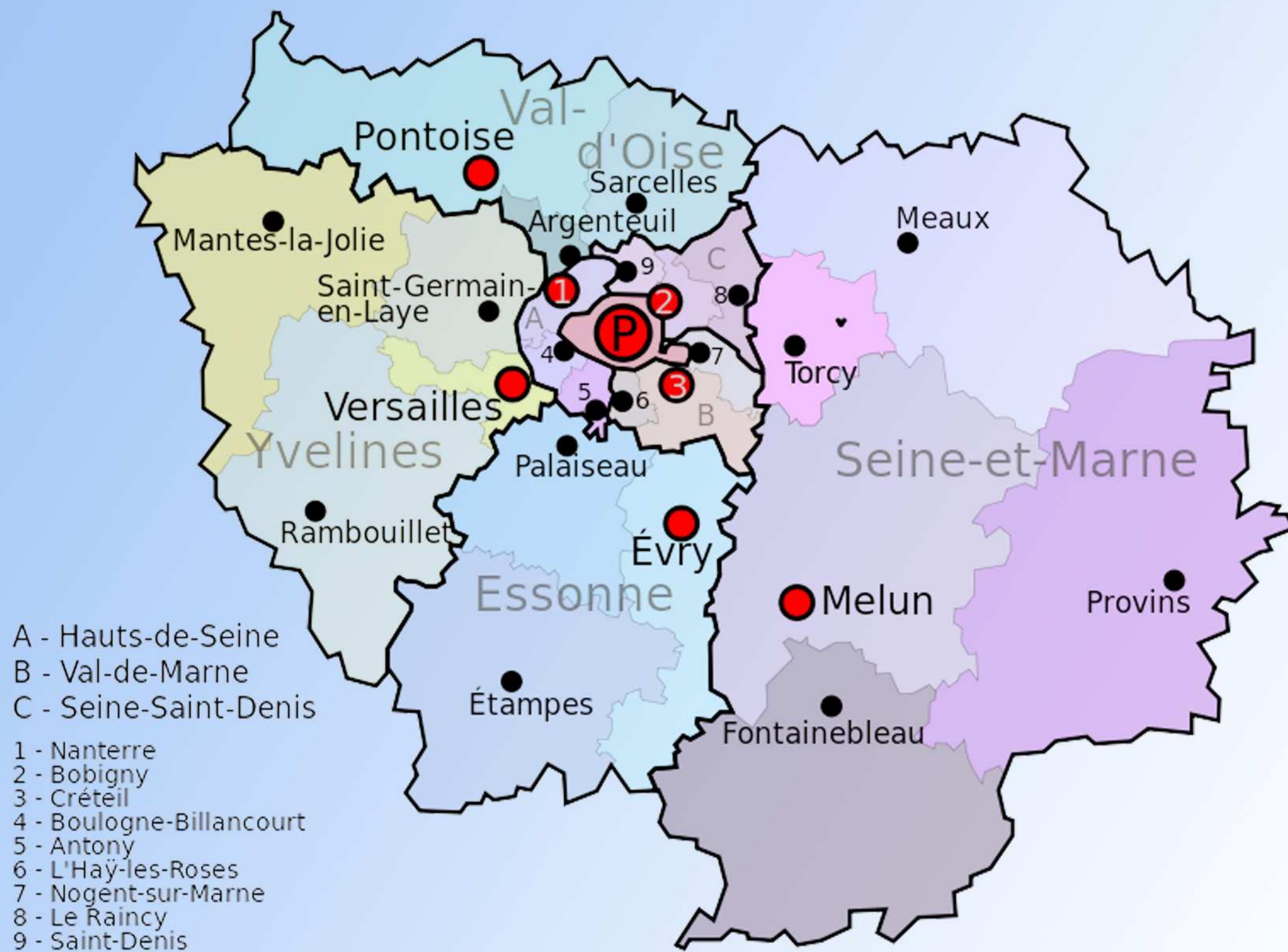
RÉGION-CAPITALE, ÉTAT ET POUVOIR POLITIQUE

Concentrant les pouvoirs politiques d'un pays centralisé, Paris est un nœud décisionnel aux échelles nationales, européennes et mondiales. Elle accueille ainsi les sièges de grandes organisations internationales comme l'UNESCO, l'OCDE (Château de la Muette, XVI^e), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Organisation internationale de la Francophonie ou l'Agence spatiale européenne.

Pour autant, le poids de la fonction publique d'État et des collectivités territoriales est, contrairement à une doxa très courante, loin d'être hypertrophié puisqu'il est équivalent (17,3 % des emplois) à la province (16,7 %). La vraie rupture entre Paris et la province n'est donc pas quantitative mais qualitative du fait de la concentration des grandes fonctions régaliennes et des différents pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. On y trouve ainsi le cœur de l'appareil d'État : présidence de la République, Premier ministre, ministères de la Défense et États-majors des Armées, des Affaires étrangères au Quai d'Orsay (et les ambassades étrangères), de l'Économie et des Finances à Bercy, de la Justice (Place Vendôme), de l'Éducation nationale (Rue de Grenelle), de la Santé, de l'industrie, de l'agriculture, de la Culture... On y trouve bien sûr les pouvoirs législatifs, avec l'assemblée nationale et le Sénat, et judiciaire (Cour de cassation, Cour d'appel, Cour des Comptes, Haute Cour de Justice, Conseil d'État...).

Ce dispositif est bien sûr complété par toute une série de services et d'administrations annexes dont beaucoup quittent Paris pour la banlieue lorsqu'ils n'y sont pas déjà (l'INSEE pour la statistique, par exemple). Si la DGSE (espionnage et contre-espionnage extérieur) demeure boulevard Mortier (XX^e), le siège de la DGSi (Direction générale de la Sécurité intérieure) est ainsi depuis 2014 à Levallois-Perret (92) alors que la DRED (Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières) est depuis 2011 à Ivry-sur-Seine (94). Alors qu'une partie des forts de l'ancienne enceinte de Thiers sont démilitarisés et désaffectés, d'autres gardent leurs fonctions militaires (Vincennes, Nogent, Charenton, Évry, Mont Valérien), parfois stratégiques (Noisy, Vanves), ou accueillent des unités de maintien de l'ordre (Rosny, Aubervilliers) ou de secours (Fort de la Briche à Saint-Denis). Le pôle de Versailles-Satory demeure un lieu stratégique avec une forte présence militaire et de sécurité (GIGN, groupement blindé de la gendarmerie mobile...) alors que l'aéroport de Velizy-Villacoublay (base aérienne 107), qui fut l'un des berceaux de l'aéronautique à la fin du XIX^e siècle, sert entre autre de support à la flotte aérienne gouvernementale





LE QUARTIER D'AFFAIRES DE LA DÉFENSE: AU CŒUR DU POUVOIR ÉCONOMIQUE

Lancé en 1960 par le Général de Gaulle, alors président de la République, dans l'axe historique parisien sur les communes de Nanterre,

Puteaux et Courbevoie, le quartier d'affaires de La Défense est devenu le premier quartier d'affaires du pays (10 % du PIB national)

et un des tout premiers en Europe dans la continuité géographique du Quartier central des affaires (QCA) historique de l'ouest

de Paris d'origine haussmannienne. La Défense se caractérise par la présence de 500 entreprises et 71 grandes tours

de bureaux représentant 3,5 millions de m² de surfaces de bureaux (contre 6,5 millions dans le QCA historique).

Le quartier est dominé par les sièges sociaux ou les grandes directions des plus importantes firmes transnationales,

françaises et étrangères, de l'industrie (Total, Aventis, Areva, EDF, GDF Suez, Air liquide, Saint-Gobain, etc.),

de la banque et des assurances (SG, HSBC, Dexia, AFG, GAN, AXA, Allianz, Citibank) et des conseils et services

aux entreprises (Ernst and Young, Mazars, KPMG, etc.). Sur 260 000 salariés, on compte 100 000 cadres

des fonctions métropolitaines (40 % de l'emploi total), soit autant pour ces seules trois communes que l'ensemble de

l'aire métropolitaine lyonnaise. Face à la saturation du site, à des prix immobiliers très élevés et à l'engorgement des réseaux de transports, certaines

fonctions de gestion sont aujourd'hui de plus en plus transférées dans d'autres communes proches (Rueil, etc.) ou plus lointaines.

Alors que le site était administré directement par l'État via l'Epadesa (Établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche) qui avait en charge

son aménagement, les collectivités territoriales (département, trois communes) - qui disposent de 400 millions d'euros par an de rentrées fiscales - récupèrent

en janvier 2017 la gestion du quartier via la création d'un Établissement public local. Il aura donc fallu attendre presque 60 ans pour que l'État accepte enfin

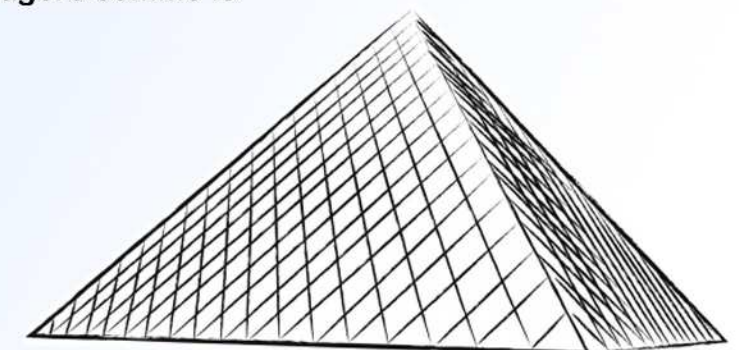
de mettre fin à un régime d'exception unique en France concernant La Défense.



UNE RÉGION AU CŒUR DU POUVOIR ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Paradoxalement, si, dans les débats sur les rapports Paris/province, le poids des fonctions politiques et de l'appareil d'État est souvent critiqué, voire brocardé, un facteur déterminant est trop souvent oublié ou passé sous silence. On doit en effet rappeler que l'essentiel du processus de polarisation du pouvoir en Île-de-France s'explique fondamentalement par le fait que l'économie française est, à l'échelle européenne et mondiale, l'un des systèmes les plus concentrés, aux mains d'un nombre limité de grandes et très grandes firmes. À la concentration économique exceptionnelle du capital répond la polarisation toute aussi exceptionnelle des centres de décision : l'Île-de-France regroupe ainsi plus de 80 % des sièges sociaux des 3 000 plus grandes entreprises françaises. Celles-ci dominent et organisent à leur profit l'ensemble du territoire productif national en réalisant 25 % du PIB, 52 % de la valeur ajoutée, 60 % des profits, 70 % des investissements et 83 % des exportations avec 5 millions de salariés, soit 43 % de l'emploi national des entreprises. Mais ces acteurs sont aujourd'hui des firmes transnationales largement internationalisées : elles emploient dans plus de 31 000 filiales plus de salariés à l'étranger qu'en France, ce qui concourt directement à faire de Paris un important centre de commandement mondial. Ces sociétés (Total GDF Suez/Engie, Sanofi, EADS, France Telecom, Veolia, Crédit Agricole, Société générale, Crédit lyonnais, AGF, Carrefour, Vinci, Bouygues, Eiffage, Renault, Peugeot, etc.) placent ainsi l'Île-de-France au cœur de leurs réseaux décisionnels et productifs mondiaux. Par leurs choix stratégiques - locaux, nationaux, européens et mondiaux -, elles sont aujourd'hui les principaux acteurs des mutations des économies, des sociétés et des territoires et de l'insertion de la France dans la mondialisation, bien plus que l'État et les administrations publiques. Enfin, l'Île-de-France accueille les établissements de près de 15 800 firmes transnationales étrangères, dont 43 % à Paris et 31 % dans les Hauts-de-Seine, et est la première région française et la deuxième région européenne pour l'accueil des investissements étrangers.

La concentration du pouvoir économique en Île-de-France s'y traduit au plan social par une surreprésentation des cadres et des fonctions d'encadrement au détriment de l'ensemble du territoire national, au plan urbain par un potentiel de 53 millions de m² de surfaces de bureaux (1er rang en Europe) - dont 76 % à Paris et en petite couronne - et au plan architectural par l'essor des grandes tours redessinant parfois la skyline paysagère comme le symbolise le pôle de La Défense.



LE SYSTÈME PRODUCTIF FRANCILIEN ET SES DYNAMIQUES

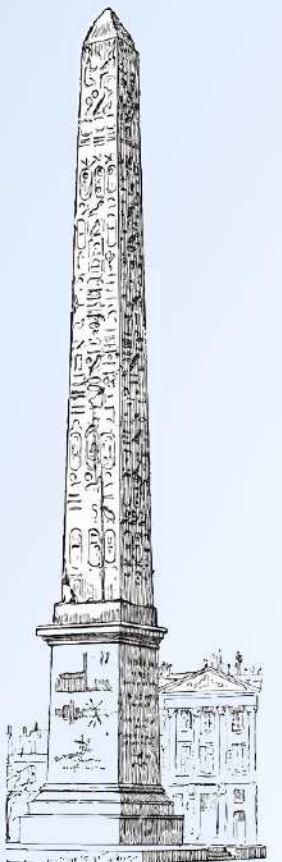
L'Île-de-France est la première région économique française (31 % du PIB) et européenne, devant Londres (R.-U.), la Lombardie (Italie) ou la Basse-Bavière (Allemagne). Elle capte le tiers de la croissance économique nationale des dix dernières années grâce en particulier à sa forte productivité : la richesse générée par chaque emploi y est supérieure d'un tiers à la province. Pour autant, on doit souligner que cette richesse régionale est en partie redistribuée dans l'ensemble du territoire national par transferts, soit du système public via l'impôt et le système national de sécurité sociale {santé, retraites, contribution chômage, minimas sociaux, etc.}, soit des acteurs privés (tourisme, résidences secondaires, etc.).

De plus, la Région Île-de-France voit une partie de ses rentrées fiscales prélevées (670 millions d'euros) au titre des Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui permettent une péréquation partielle des ressources entre les régions les plus riches et les régions les plus pauvres. Si l'image de « Paris et du désert français » lancée par J.-F. Gravier en 1947 a connu un grand retentissement dans les années 1950-1960, bien que déjà très discutable, en justifiant la politique de décentralisation industrielle et la stratégie de spécialisation fonctionnelle de la région sur le commandement et l'innovation, les débats actuels sont d'une tout autre nature.

Comment articuler l'affirmation d'une métropole de rang européen et mondial dans un cadre international très concurrentiel tout en maintenant les équilibres territoriaux et sociaux entre Paris et la province d'un côté, et entre les territoires franciliens de l'autre ?

L'INDUSTRIE FRANCILIENNE

L'industrie francilienne - qui se caractérise par le poids des grands groupes, un vaste tissu de petites et moyennes entreprises et l'importance des petites entreprises innovantes (start-ups) - a connu ces dernières décennies de profondes mutations sectorielles et fonctionnelles. Sectoriellement, l'énergie, l'agro-alimentaire, l'automobile, les biens d'équipement et le luxe jouent encore un rôle important alors que la mécanique, la métallurgie et les biens de consommation ont connu un fort recul. Il convient cependant de souligner qu'une large partie du potentiel industriel productif demeure organisé par le complexe militaro-industriel (aéronautique, armements, équipements électroniques embarqués, cyberspace, etc.), dont le rôle historique et le poids sont souvent sous-estimés. La région accueille 28 % des salariés français du secteur aéros patial (Snecma/Safran, Thales, EADS, Dassault, Sagem, ONERA), à égalité avec Midi-Pyrénées et le pôle toulousain et très loin devant l'Aquitaine (10 %).



LES TRANSPORTS

Dans le domaine des transports (450 000 sal.), l'Île-de-France est aussi le premier nœud logistique national (1^{ère} région exportatrice avec 18 % et importatrice avec 26 %) et un carrefour des échanges nationaux (cf Marché de Rungis), européens et internationaux au cœur de l'organisation des flux physiques grâce à la puissance de ses systèmes autoroutiers, ferroviaires et de télécommunication. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe continentale (95,4 millions de passagers, dont 70 % à Roissy, et fret aérien). La région est aussi une importante plate-forme fluviale avec 70 ports et 6 plateformes multimodales. Enfin, cette spécialisation explique l'importance du commerce interindustriel (300 000 sal.) et des fonctions d'entreposage, de conditionnement et de manutention, en particulier dans le nord et l'est de l'agglomération, avec une forte polarisation sur les espaces proches des deux boucles autoroutières (A86 et Francilienne) et des branchements sur les autoroutes du nord, de l'est et du sud (Roissy, Orly, Saint-Ouen-l'Aumône, Marne-la-Vallée, Sénart et Évry). Ces fonctions transversales sont surreprésentées dans le nord-est, le sud-est et l'est de la région et en deuxième couronne. En particulier, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne captent 80 % des créations d'emplois dans la logistique.

TRANSPORT: LE PROJET DE GRAND PARIS EXPRESS

Face à la saturation et aux dysfonctionnements croissants des systèmes de transport collectifs du fait d'un sous-investissement durant ces dernières décennies, un projet de Grand Paris Express a été lancé en 2015. Ce projet de 25 milliards d'euros doit moderniser d'ici au moins 2030 les infrastructures existantes, prolonger les lignes actuelles (11 et 14) et, surtout, créer de nouvelles infrastructures en rocade (200 km de nouvelles voies, 72 nouvelles gares) afin qu'une large partie des flux de périphérie à périphérie ne passent plus par la zone centrale. La nouvelle ligne 15 sera une rocade de 75 km desservant 22 communes de la première couronne et un million d'habitants qui vise à désaturer la zone dense en passant par Champigny, Rosny, Saint-Denis, La Défense, Issy et Créteil. Elle sera complétée par la ligne 16 (Noisy, Sevrans, Le Bourget), la ligne 17 (Le Bourget/ Roissy) et la ligne 19 (Orly, Massy, Orsay, Versailles). Afin de réduire les temps de transport, la vitesse des nouvelles lignes devrait être de 55/65 km/h., contre actuellement 49 km/h. pour le RER, 21/27 km/h. pour le métro, 18 km/h. pour le tramway et 19 km/h. en ville pour les voitures. De plus, il est prévu pour 2023 une liaison directe Gare de l'Est/Roissy d'un coût d'1,7 milliard d'euros afin de désengorger le RER B et l'autoroute du nord. Enfin, le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France), dans lequel la région joue un rôle majeur, a signé avec la RATP et la SNCF un contrat de plan pour la période 2016-2020 de 32 milliards d'euros de modernisation du réseau existant. La création du Grand Paris Express devrait avoir un impact foncier, immobilier et social considérable: une hausse de 5 % à 10 % des prix des actifs immobiliers proches des nouvelles lignes se traduirait par une plus-value potentielle comprise entre 850 millions et 1,7 milliard d'euros pour les propriétaires.



LE TOURISME

Enfin, l'Île-de-France s'affirme comme la première région touristique nationale (47 millions de touristes par an, dont 42 % d'étrangers) grâce à un quart du potentiel hôtelier national et la mobilisation de 400 000 emplois directs et indirects. Ses grands monuments sont des emblèmes internationaux de la richesse du patrimoine régional et national comme Notre-Dame (14,3 millions de visiteurs), le Sacré-Cœur (11), la Tour Eiffel (7). Les musées jouent aussi un rôle majeur (Le Louvre : 9,1, Versailles : 7,7, Orsay : 3,5, Centre Pompidou : 3,4) tout comme Disneyland Paris (14,2) à Marne-la-Vallée. Afin d'attirer les touristes, l'État a défini en 2015 des « zones touristiques internationales » dont les commerces peuvent rester ouverts de manière dérogatoire les dimanches (Les Halles, Place Vendôme, les Champs-Élysées, la Rue de Rennes, Montmartre, etc.). On doit aussi souligner l'importance des 1 000 congrès, foires et salons qui attirent plus de 10 millions de visiteurs par an (1er rang européen) grâce à un potentiel considérable (Paris Expo-Porte de Versailles, CNIT-La Défense, Palais des Congrès-Porte Maillot, Paris Nord-Villepinte, etc.) et l'importance des équipements sportifs (Stade de France à Saint-Denis et Parc des Princes, Palais omnisports de Bercy, Roland-Garros pour le tennis, etc.). C'est pourquoi Paris est l'une des quatre villes candidates pour accueillir les Jeux olympiques de l'été 2024.

Au plan territorial, ces dynamiques du système productif se traduisent par un vaste processus de division spatiale du travail dans un cadre de plus en plus polynucléaire malgré la polarisation centrale d'ensemble. On assiste en effet à l'affirmation de pôles de plus en plus spécialisés fonctionnellement, c'est-à-dire par types d'activité et de fonction, et socialement, c'est-à-dire par type d'emplois : Paris-centre dans les activités dynamiques haut de gamme (activités financières et immobilières, services aux entreprises et aux particuliers), La Défense dans la finance et le commandement, le sud-est de Paris et Boulogne dans les médias et l'audiovisuel, Roissy et Noisiel dans la logistique, etc. Dans ce phénomène, le gradient de distance au(x) centre(s) joue un rôle central selon une double logique : desserrement quantitatif général de la population et des activités, polarisation qualitative des fonctions les plus prestigieuses. Ces dynamiques expliquent l'importance des logiques de ségrégation et de fragmentation qui structurent l'espace régional.

